

n'importe quel autre organisme officiel du pays. Dans tous les autres domaines de la loi, nous nous préoccupons beaucoup des droits civils. Même les meurtriers, les voleurs et les extorqueurs se voient accorder des droits. Parfois même, on leur accorde des droits qui rendent leur condamnation presque impossible. Et nous allons approuver des règlements qui feront pratiquement des fermiers les victimes de la fantaisie des bureaucrates et qui rendront pratiquement non existants les droits des agriculteurs à la propriété. Rien ne garantit les droits des fermiers à cet égard. Nous savons tous qu'une fois adoptée, une loi est rarement abrogée. En fin de compte, nous nous trouvons avec une masse de règlements et de mesures répressives, qui étouffent l'initiative des particuliers.

Mon collègue d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) l'a déjà dit, le fardeau de la preuve en matière de crimes ordinaires prévoit que l'accusé est censé être innocent tant que sa culpabilité n'est pas prouvée. Les fermiers canadiens sont-ils vraiment chenapans au point d'être considérés coupables tant qu'ils ne peuvent prouver leur innocence? Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) m'a toujours eu l'air d'un homme raisonnable; je le prie donc, pour l'amour du ciel et pour le bien des agriculteurs, de réfléchir de nouveau à cet article.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

## LA LOI SUR LE CRÉDIT AUX SYNDICATS DE MACHINES AGRICOLES

MODIFICATIONS TENDANT À ÉLARGIR LES MONTANTS DE PRÊTS, À PERMETTRE AUX CO-OPÉRATIVES D'EN OBTENIR, ETC.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture)** propose l'adoption du bill C-112, tendant à modifier la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, dont le comité permanent de l'Agriculture a fait rapport, avec un amendement, le vendredi 21 février 1969.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Quand ledit bill sera-t-il lu pour la troisième fois? De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Olson** propose que le bill soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre encore quelques minutes, car il y a un amendement important dont les membres du comité sont au courant mais qui n'est pas connu de tous les députés présents à la Chambre cet après-midi.

Cet amendement vise à inclure dans la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, par l'adoption du bill n° C-112, des dispositions qui donnent aux cultivateurs, Indiens habitant des réserves, les mêmes droits et le même accès aux dispositions de cette loi que ceux auxquels ils ont droit grâce à la modification apportée à la loi sur la Société du crédit agricole, afin qu'ils soient sur le même pied que tous les autres citoyens aux termes de la loi.

**M. W. M. Howe (Wellington-Grey):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur cette mesure législative. Mais avant, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur une chose qui a trait à la mesure adoptée ici le 15 octobre. Il s'agit du bill C-111 modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles. L'autre jour, j'ai appris avec surprise, au reçu d'un rapport d'un de mes commettants, que les règlements ayant trait à l'achat de terres n'ont pas été approuvés. C'est là une question importante pour les cultivateurs qui veulent acheter d'autres terres cette année car les fonds sur lesquels ils comptaient, grâce aux dispositions de cette loi, ne sont pas disponibles. Je demanderais donc au ministre de s'assurer que ces règlements pour les prêts aux cultivateurs, qui s'imposent depuis longtemps, sont approuvés immédiatement, afin que les cultivateurs qui sont à organiser leurs travaux du printemps puissent acheter les terres supplémentaires qu'ils veulent.

J'aimerais maintenant parler de la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Je constate, d'après le rapport de la Fédération des agriculteurs du comté de Grey, que les fermiers continuent toujours à acheter des tracteurs en Angleterre. Le rapport se présente sous forme de bulletin et fut distribué lors d'une réunion des membres la semaine dernière. Selon le bulletin,

La Fédération des agriculteurs et les cultivateurs en général attendent toujours la présentation du rapport de la Commission Barber sur les machines agricoles. Ce rapport établira, nous en sommes persuadés, que les fermiers canadiens doivent payer leurs machines beaucoup plus cher que les cultivateurs britanniques.

Et, plus loin:

En ce moment, nous importons plusieurs tracteurs pour nos cultivateurs dans le but de démontrer plus clairement l'écart de prix existant et dans l'espoir que les fabricants d'équipement agricole baisseront leur prix pour le gros matériel.